

ASSEMBLÉE NATIONALE

10 janvier 2026

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2026 - (N° 2247)

Commission	
Gouvernement	

N° 3317

AMENDEMENT

présenté par

M. Midy, M. Attal, M. Anglade, M. Armand, M. Becht, M. Berville, Mme Borne, M. Bothorel, M. Boudié, Mme Yadan, M. Brosse, Mme Brulebois, M. Buchou, Mme Buffet, Mme Calvez, M. Caure, M. Causse, M. Cazenave, M. Jean-René Cazeneuve, M. Pierre Cazeneuve, Mme Coggia, M. Cormier-Bouligeon, Mme Delpech, M. Dirx, Mme Dubré-Chirat, M. Ferracci, M. Fiévet, M. Frébault, M. Fugit, Mme Galliard-Minier, M. Gassilloud, Mme Genetet, Mme Givernet, M. Gouffier Valente, M. Huyghe, Mme Ibled, M. Jacques, Mme Klinkert, M. Labaronne, Mme Lakrafi, Mme Lalanne, M. Larrouquis, M. Lauzzana, Mme Le Feu, M. Le Gac, Mme Le Grip, Mme Le Meur, Mme Le Nabour, Mme Le Peih, Mme Lebec, Mme Liso, M. Maillard, M. Marchive, M. Marion, Mme Marsaud, M. Masségia, M. Mazars, Mme Melchior, M. Mendes, M. Metzdorf, Mme Miller, Mme Missoffe, M. Mongardien, M. Olive, Mme Pannier-Runacher, Mme Panonacle, Mme Panosyan-Bouvet, Mme Pouzyreff, M. Riester, Mme Riotton, Mme Rixain, M. Rodwell, Mme Ronceret, M. Seo, M. Sitzenstuhl, M. Sorre, Mme Liliana Tanguy, M. Terlier, Mme Thevenot, M. Travert, Mme Vidal, Mme Vignon, M. Weissberg et M. Woerth

ARTICLE 71**Mission « Économie »**

Sous réserve de son traitement par les services de l'Assemblée nationale et de sa recevabilité
--

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement vise à supprimer l'article 71 du PLF 2026, qui prévoit la dissolution de l'Institut national de la consommation (INC), établissement public créé en 1966 et acteur central de l'information et de la protection des consommateurs.

Depuis près de soixante ans, l'INC exerce une mission d'intérêt général essentielle, notamment à travers la production d'informations indépendantes, la réalisation d'essais comparatifs et

l'accompagnement des associations de consommateurs. Son magazine mensuel 60 Millions de consommateurs constitue à cet égard une référence reconnue par le grand public.

Par cet amendement, le groupe EPR souhaite également interpeller le Gouvernement sur le devenir du magazine 60 Millions de consommateurs, dont l'indépendance et la pérennité doivent être garanties.

La dissolution de l'INC ferait peser un risque majeur sur la protection des consommateurs et sur l'indépendance de l'information qui leur est destinée. Il apparaît donc nécessaire de maintenir l'Institut national de la consommation dans son intégralité